



Droit de travail durant la période de changement de statut

Par **farida_old**, le **30/10/2007** à **11:05**

Bonjour,
rn rn J'ai décroché un CDI dans une SSII et j'ai déposé un dossier **de changement de statut étudiant à salarié à la préfecture du val de marne**.
rn La procédure pour que ce changement de statut soit effectué peut durer plus de trois mois.
rn rn Pendant cette période , la direction départementale du travail et de l'emploi (DDTE) du Val de Marne ne veut pas me fournir une autorisation de travail, **nécessaire pour les étudiants algériens pour travailler un CDD**. En effet, j'ai décroché un CDD de trois mois et je veux travailler en attendant mon changement de statut.
rn rn Pourriez vous m'éclaircir cette situation,
rn rn Dans l'attente,
rn rn Cordialement,